



est la marque commerciale de

PICARDIE MÉDIAS PUBLICITÉ5 boulevard du Port d'Aval
CS 41021 - 80010 AMIENS Cedex 1SAS au capital de 40 000€
N° siret : 315 199 372 00063 - Code NAF : 7312 Z
RCS Amiens - N° TVA : FR 3031 5199 372**CIC NORD OUEST**IBAN : FR76 3002 7172 1800 0200 1570 156
BIC : CMCIFRPP**Date :**

14/08/2025 10:19:16

MAIRIE DE COYE LA FORET
Monsieur François DESHAYES
PLACE DE LA MAIRIE
60580 COYE LA FORET
FRANCE**Contact commercial**

Angel Leteve

Tél: 0 820 67 41 41

@: serviceclientslegales@rosselconseil.fr

Client : 96148533

Référence de la commande :

Libellé commande: MISE À L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE REVISION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous les éléments relatifs à votre attestation de parution d'annonce légale.

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage dans nos titres et supports :

Date de parution : 01/09/2025
Edition : Courrier Picard - Oise
Annonce n° 4760141 - 2002390627Date de parution : 24/09/2025
Edition : Courrier Picard - Oise
Annonce n° 4760142 - 2002390627

Le directeur de publication

COMMUNE DE COYE-LA-FORET

AVIS

**MISE À L'ENQUETE PUBLIQUE
DU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par arrêté du 13 août 2025, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera soumis à enquête publique **du 16 septembre 2025 au 17 octobre 2025**.

A cet effet, M. Régis BAY a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Coye-la-Forêt, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30
- mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30
- vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30

Et le 1er samedi de chaque mois de 9h00 à 12h00

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours désignés ci-après :

- **le mardi 16 septembre 2025 de 9h00 à 11h30**
- **le samedi 11 octobre 2025 de 9h00 à 11h00**
- **le vendredi 17 octobre 2025 de 14h30 à 17h30**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est également accessible par voie dématérialisée sur le site de la commune rubrique Etre citoyen/Revision Plan Local d'Urbanisme. Vos remarques pourront être transmises à l'adresse: PLU@coye.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire, François DESHAYES

Toulouse - PSG
Les nouveaux
défis de
Chevalier

→ Sports - P. 18-19



Oise • Samedi 30 août 2025 • N° 25199 • 2,20 €

Le Parisien

LP/OLIVIER COISSAN

Audrey Crespo-Mara

« Je sais que Thierry veille sur nous »

L'épouse de Thierry Ardisson,
journaliste à TF 1, revient pour
la première fois sur la disparition
de l'animateur star, le 14 juillet
dernier, son deuil et sa vie sans lui.

→ Fait du jour - P. 2 et 3



ANTHONY GHASSIA/TF1

Le Parisien



LP/OLIVIER COISSAN

Ovnis
De vieilles photos du ciel
intriguent des chercheurs

→ Sciences - P. 10



AFP/FRANÇOIS LO PRESTI

Crime organisé Tensions
à la prison de haute
sécurité de Vendin-le-Vieil

→ Police-Justice - P. 14

Pédocriminalité
Bounty, ce forum
Internet dans
le viseur
des autorités

→ Police-Justice - P. 11



Avis de Décès

BLICOURT (60)

M. Jacques RISSELIN (*), son époux, Patrick et Monique BONNOT, son neveu et sa nièce, Damien et Mélanie BONNOT, Thomas et Mélanie BONNOT, ses petits-neveux et petites-nièces et leurs enfants, Marilou et Jules, Ses cousines, Toute la famille et ses amis

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Mme Henriette RISSELIN née BONNOT

survenu le jeudi 28 août 2025, à l'âge de 91 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 4 septembre 2025, à 10H30, en l'église de Blicourt, où l'on se réunira.

Inhumation au cimetière de Blicourt.

Mme Henriette RISSELIN

repose à la chambre funéraire 14, rue Frédéric Petit à Grandvilliers, du samedi 30 août 2025, à 10H00, au mercredi 3 septembre 2025, à 18H30.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances. Vous pouvez également déposer un hommage sur www.p-lefebvre.fr

Cet avis tient lieu de faire-part.

Uniquement des fleurs naturelles, merci.

P.F. LEFEBVRE ET FILS
60210 GRANDVILLIERS
03 44 46 78 72

LACROIX-SAINT-OUEN (60)

Mme Jean-Claude FONTEIX (*), M. et Mme Philippe LUCIANI, M. et Mme Guillaume FONTEIX, Mlle Chloé LUCIANI, Mme Martine LABORIE-FONTEIX,

ont la tristesse de vous faire part du rappel à Dieu de

M. Jean-Claude FONTEIX

survenu le mercredi 27 août 2025, dans sa 83ème année.

La célébration religieuse aura lieu le mercredi 3 septembre 2025, à 15H00, en l'église de Lacroix-Saint-Ouen.

En lieu et place des fleurs, la famille privilégie un don à «L'institut Curie» pour la recherche contre le cancer.

Vos condoléances sur www.pffontaine.fr

P.F. FONTAINE
BÉTHISY-SAINT-MARTIN
03 44 39 47 00
CRÉPY-EN-VALOIS

MONTATAIRE (60)

Catherine, sa compagne, Loïck, Marie et Nicolas, ses enfants, Et toute sa famille,

ont la douleur de vous annoncer le décès de

M. Gérard RIGAUT

survenu le dimanche 24 août 2025, à Montataire.

Ses obsèques auront lieu au crématorium, à Nogent-sur-Oise, le mardi 2 septembre 2025, à 10H00.

GLAIGNES (60)

Mme Françoise TESSIER, son épouse, Laurent TESSIER et Sylviane LEROY, Muriel et Jérôme DAWOZYR, ses enfants, Alban, Maël, Lucile, ses petits-enfants et toute la famille

ont la tristesse de vous faire part du décès de

M. Francis TESSIER

survenu le mercredi 27 août 2025, à l'âge de 78 ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 1er septembre 2025 à 15H30, au cimetière de Glaignes.

Vos condoléances sur www.pffontaine.com

P.F. FONTAINE
BÉTHISY-SAINT-MARTIN
03 44 39 47 00
CRÉPY-EN-VALOIS

Remerciements

VILLERS-SAINT-BARTHÉLEMY (60)

Valérie et Tilou, Virginie et Eric, Raphaël, ses enfants, Guido, Lubin, Mathurin, Milo et Linette, ses petits enfants, Ses frères, Ainsi que toute la famille,

Vous remerciant de vos messages, fleurs, présence lors des obsèques de

M. Alain PARMENTIER

P.F. HEURTEVENT
60650 SAINT-PAUL
03 44 82 20 57

BRESLES (60)

Ses enfants et leurs conjoints, Ses petits-enfants, Ses arrière-petits-enfants, Ainsi que toute la famille,

très touchés des marques d'affection et de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de

Mme Hélène PETIT

remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine par leurs soutiens, leurs envois de fleurs et leurs messages de condoléances.

P.F. DARDENNE
60510 BRESLES
03 44 49 71 90
WWW.MARBREBRESLOISE.FR

Le Parisien
CARNET DU JOUR

Mariage, Fiançailles, Anniversaire de nocces

Célébrez l'amour en partageant votre annonce dans le Parisien

01 87 39 80 00 carnetdujour@leparisien.fr

Le Parisien

Publiez vos avis de décès, remerciements et hommages avec Le Parisien



Une saisie simple



Affichage en temps réel



Une parution papier ou web



Paiement 100% sécurisé

Rendez-vous sur odella.fr/lp/leparisien

ANNONCES 60

JUDICIAIRES ET LÉGALES

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2025 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60-75-77-78-91-92-93-94-95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 16 décembre 2024 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 395 € HT - (SAS) 197 € HT - (SASU) 141 € HT - (SNC) 218 € HT - (SARL) 147 € HT - (EURL) 129 € HT - (SOCIÉTÉ CIVIL) 220 € HT - (SCI) 189 € HT. Démission, nomination, cessation de fonction de CAC - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital : 108 € HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AI : 135 € HT - Changement de dénomination - Transformation de la formesociale - Mouvements - cessions d'actions - résiliation du bail commercial : 187 € HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 152 € HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 110 € HT - Changement de nom : 57 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 16 décembre 2024 : 60 (0,193€ HT) - 75/92/93/94 (0,237€ HT) - 91/77/78/95 (0,225€).

Enquête publique

AVIS

COMMUNE DE COYE-LA-FORÊT

MISE À L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 13 août 2025, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera soumis à enquête publique du 16 septembre 2025 au 17 octobre 2025.

A cet effet, M. Régis BAY a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Coye-la-Forêt, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :
- mardi de 9h00 à 12h00 et de 14H30 à 17H30
- mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14H30 à 17H30
- vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14H30 à 17H30
Et le 1er samedi de chaque mois de 9h00 à 12h00

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours désignés ci-après :
- le mardi 16 septembre 2025 de 9h00 à 11h30
- le samedi 11 octobre 2025 de 9h00 à 11h00
- le vendredi 17 octobre 2025 de 14h30 à 17h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est également accessible par voie dématérialisée sur le site de la commune rubrique Être citoyen/ Révision Plan Local d'Urbanisme. Vos remarques pourront être transmises à l'adresse : PLU@coye.fr

coye.fr
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire, François DESHAYES



PRÉFET DU NORD

Liberté
Egalité
Fraternité

PRÉFECTURE DU NORD

BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

COMMUNE DE WINNEZEELE (DÉPARTEMENT DU NORD)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE AU TITRE DES CODES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

La SCEA GESQUIERE, dont le siège social est situé 12111 rue de la chapelle à 59670 WINNEZEELE, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un élevage de 96 000 emplacements de volailles situé route de Bergues à 59670 WINNEZEELE (parcelles cadastrales ZP 81). Les communes concernées par le plan d'épandage sont REXPOEDE, STEENVOORDE, WEST-CAPPEL (département du Nord) et ANTHEUIL-PORTES et MORTEMER (département de l'Oise).

Cette demande sera soumise à l'enquête publique en mairie de WINNEZEELE, 118 route du Droogland, pendant 31 jours consécutifs, du lundi 15 septembre 2025 à 9h00 au mercredi 15 octobre 2025 à 17h00, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant l'étude d'impact et l'étude

de dangers, une note de présentation non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale du 18 mars 2025 et les éléments de réponse à cet avis transmis le 14 avril 2025, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture de la mairie sous réserve de fermeture exceptionnelle et formuler ses observations sur le registre papier ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :
* par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://participation.proxiterritoires.fr/scea-gesquiere-winnezeele> ;
* par courriel via l'adresse suivant : scea-gesquiere-winnezeele@mail.proxiterritoires.fr (en précisant dans le sujet : dossier SCEA GESQUIERE à WINNEZEELE) ;
* par oral ou écrit à la commissaire enquêteur pendant ses permanences ;

* par courrier en mairie de WINNEZEELE, 118 route du Droogland, jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice (en précisant sur l'enveloppe : enquête publique SCEA GESQUIERE à WINNEZEELE).

Madame Peggy CARTON, en sa qualité de commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public, en mairie de WINNEZEELE, au lieu de consultation du dossier : samedi 20 septembre 2025 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête publique) ; samedi 27 septembre 2025 de 9h00 à 12h00 ; samedi 4 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 ; samedi 11 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 ; mercredi 15 octobre 2025 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête publique).

Pendant toute la durée de l'enquête, une ver-

sion numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-agricoles-autorisations-2025>), de l'Oise (<http://oise.gouv.fr/Actions-de-l'Etat/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques>) et du registre numérique dédié à l'enquête publique.

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord - 12 rue Jean sans Peur - 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Madame Lætitia COLIN, conseillère à la

chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais - laetitia.colin@npdc.chambagri.fr.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-agricoles-autorisations-2025>), et de l'Oise (<http://oise.gouv.fr/Actions-de-l'Etat/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques>) ainsi qu'en mairie de WINNEZEELE pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, les préfets du Nord et de l'Oise prendront une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et le service instructeur en matière d'urbanisme rendra sa décision d'accord ou de refus du permis de construire.

Le Parisien

Publiez votre ANNONCE LÉGALE avec Le Parisien



Formulaires certifiés pour une annonce conforme



Attestation de parution pour le greffe immédiate et gratuite

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr



Face aux lecteurs Marquinhos se confie avant une nouvelle campagne de Ligue des champions ➔ P. 18 et 19

60

Oise • Mercredi 17 septembre 2025 • N° 25214 • 2,20 €

Grèves Jeudi noir à l'école et dans les transports

➔ P. 6 et 7, et VIII du Grand Parisien

Le Parisien

LE PARISIEN JOURNALS



**Robert Redford
1936-2025**

LE MAGNIFIQUE

TRISTAR/KOBAJ/SHUTTERSTOCK/SIPA

Le Parisien



➔ Fait du jour • P. 2 à 5

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2025 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 16 décembre 2024 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 395 CHT - (SAS) 197 CHT - (SASU) 141 C HT - (SNC) 218 C HT - (SARL) 147 C HT - (EURL) 123 C HT - (SOCIÉTÉ CIVIL) 220 C HT - (SCI) 189 C HT. Démission, nomination, cessation de fonction de CAC - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital - 108 C HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AI - 135 C HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - cessions d'actions - résiliation du bail commercial - 197 C HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales - 152 C HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales - 106 C HT - Changement de patronyme - 57 C HT. Tarification au caractère (lesare inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 16 décembre 2024 : 60 (0,193C HT) - 75-92/93/94 (0,237C HT) - 91/77/78/95 (0,225C).

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés + de 90 000 Euros



I. Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SABLONS

Type de numéro national d'identification : SIRET
Numéro national d'identification : 24600058200014
Ville : VILLENEUVE LES SABLONS
Code Postal : 60175
Groupement d'acheteurs : Non.

II. Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/perso/adico/>
Identifiant interne de la consultation : 2025-022
Nom du contact : Nathalie RAVIER
Adresse mail du contact : contact@cc-sablons.fr
Numéro téléphone du contact : +33 344220160

III. Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation : Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :
* Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété. * Modèle joint au DCE ou équivalent
Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :
1. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
2. Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents.
Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :
1. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
2. Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
3. Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.
Technique d'achat : Accord-cadre
Date et heure limites de réception des plis : 10/10/2025 Heure locale : 12h00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.
Réduction du nombre de candidats : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non.
Identification des catégories d'acheteurs intervenant (Si accord-cadre) : Communauté de communes des Sablons
Critères d'attribution (obligatoire si SAD) : Valeur technique - 60 Prix - 40

Le Maire : David LAZARUS

Le dossier de RLP, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal, puis annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chambly.

Le dossier de RLP, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal, puis annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chambly.

Le dossier de RLP, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal, puis annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chambly.

Le dossier de RLP, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal, puis annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chambly.

Valeur haute : 200.000,00 EUR
La consultation comporte des tranches : Non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non.

V. Lots
Marché alloti : Non.

VI. Informations complémentaires
Visite obligatoire : Non.
Autres informations complémentaires : Durée : voir documents du marché.
Les offres peuvent uniquement être remises électroniquement.

Divers société

OISE PREFA

SARL au capital de 1000 € Siège social : 35 RUE PRINCIPALE 60120 FLECHY RCS BEAUVAIS 909818262
Par décision de l'associé Unique du 03/09/2025, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, en application de l'art. L223-42 du Code de commerce à compter du 03/09/2025 Modification au RCS de BEAUVAIS.

Enquête publique

MAIRIE DE CHAMBLY

Par arrêté du 15/09/25 le maire de Chambly a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur l'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune de Chambly. M. Christophe DE PONTON D'AMECOURT a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif d'AMIENS le 23/07/25.

L'enquête publique sur le RLP de Chambly se déroulera en mairie du **vendredi 03/10/25 9h au mardi 04/11/25 17h inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de l'accueil.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie le 03/10/25 de 9h à 12h, le 22/10/25 de 13h30 à 16h30 et le 04/11 de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de RLP & le registre seront à disposition du public, et celui-ci pourra formuler ses observations soit sur le registre papier dédié à cet effet, soit par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur à la mairie (Place de l'Hotel de Ville 60230 CHAMBLY), soit par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville-chambly.fr

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier. Celui-ci sera également téléchargeable depuis le lien suivant : <https://www.ville-chambly.fr/mes-services/espace-public-urbanisme/urbanisme/le-reglement-local-de-publicite-rlp>

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant 1 an, en mairie ou sur le site internet de la commune.

Le dossier de RLP, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal, puis annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chambly.

Le dossier de RLP, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal, puis annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chambly.

AVIS

COMMUNE DE COYE-LA-FORET

MISE À L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 13 août 2025, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera soumis à enquête publique du **16 septembre 2025 au 17 octobre 2025**.

A cet effet, M. Régis BAY a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera à la mairie de Coye-la-Forêt, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :
- mardi de 9h00 à 12h00 et de 14H30 à 17H30
- mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14H30 à 17H30
- vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14H30 à 17H30
Et le 1er samedi de chaque mois de 9h00 à 12h00

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours désignés ci-après :
- le mardi 16 septembre 2025 de 9h00 à

11h30
- le samedi 11 octobre 2025 de 9h00 à 11h00
- le vendredi 17 octobre 2025 de 14h30 à 17h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est également accessible par voie dématérialisée sur le site de la commune rubrique Être citoyen / Révision Plan Local d'Urbanisme. Vos remarques pourront être transmises à l'adresse : PLU@coye.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire, François DESHAYES



PRÉFET DE L'OISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE PROJET ÉOLIEN DE MOULIN BOIS

COMMUNES DE CRESSONSAÇQ ET LA NEUVILLE ROY

Par arrêté préfectoral du Préfet de l'Oise, il est prescrit une enquête publique environnementale du vendredi 3 octobre 2025 à u jeudi 6 novembre 2025 inclus sur le projet déposé par la SAS ENERTAG Plateau Picard V d'exploiter un parc éolien sur les communes de Cressonsacq et La Neuville Roy
1. L'enquête publique environnementale porte sur la construction et l'exploitation d'un parc éolien comprenant douze aérogénérateurs et six postes de livraison relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement au titre de la rubrique n° 2980-1 pour l'activité soumise à autorisation.

La puissance unitaire maximale est de 7 MW pour l'ensemble des douze éoliennes, pour une puissance installée totale maximale de 84 MW et pour une hauteur totale de 200 m.

2. Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Michel MARSEILLE, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif d'Amiens pour procéder à l'enquête publique.
M. Gérard DEGRIECK, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour poursuivre l'enquête en cas d'empêchement du titulaire.

4. Le siège de l'enquête publique environnementale est situé en mairie de Cressonsacq.
Le commissaire enquêteur assurera des permanences pour recevoir les observations écrites et orales du public dans les mairies des communes d'implantation les jours suivants :

- vendredi 3 octobre 2025 à la mairie de La Neuville-Roy, de 8 h30 à 10 h30 ;
- lundi 13 octobre 2025 à la mairie de Cressonsacq, de 9 h à 11 h ;
- samedi 18 octobre 2025 à la mairie de Cressonsacq, de 9 h 30 à 11 h 30 ;
- lundi 27 octobre 2025 à la mairie de La Neuville-Roy, de 17 h à 18 h 30 ;
- jeudi 6 novembre 2025 à la mairie de Cressonsacq de 17 h à 19 h ;

5. Le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant la demande, le résumé non technique, l'étude d'impact, l'étude de dangers, les plans et les annexes auxquels sont joints l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse à cet avis de la SAS ENERTAG Plateau Picard V, est consultable et téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise (www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques) 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Ce même dossier est consultable à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.

Enquête publique



19 rue Lagrange - 75005 PARIS
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.09.43

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Égalité - Fraternité

PRÉFET DU VAL-D'OISE
DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de la Coordination, de la Comitologie
et de l'Environnement
Section des Installations Classées

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Société TELAMON DEVELOPPEMENT
et ses filiales SNC BSO A, SNC BSO B
et SNC BSO C

Par arrêté n° IC-25-115 du 12 septembre 2025, l'enquête publique, initialement prescrite par l'arrêté n° IC-25-080 du 09 juillet 2025, du **jeudi 14 août 2025 à 9 h 00 au lundi 15 septembre 2025 inclus à 17 h 00**, en mairies de BRUYÈRES-SUR-OISE - ASNIÈRES-SUR-OISE - NOISY-SUR-OISE (Val-d'Oise) - BORAN-SUR-OISE et LAMORLAYE (Oise), sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société TELAMON DEVELOPPEMENT, via ses filiales, les sociétés SNC BSO A, SNC BSO B et SNC BSO C, en vue d'obtenir l'autorisation pour la création et l'exploitation d'un parc logistique comprenant trois bâtiments A, B et C sur le territoire de la commune de BRUYÈRES-SUR-OISE - Zone d'Activités Économiques des Aubins est prolongée de quatorze jours, soit jusqu'au **lundi 29 septembre 2025 inclus à 17 h 00**, compte-tenu de l'intérêt porté au dossier par le public et le nécessaire renforcement de la qualité de la participation.

Le classement des trois bâtiments est à la base soumis à enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous la rubrique 1510 de la nomenclature des ICPE. Compte-tenu de la surface de l'aménagement de plus de dix hectares, la procédure d'enregistrement a basculé en procédure de l'autorisation environnementale. Le projet d'aménagement est soumis à évaluation environnementale systématique.

La demande d'autorisation environnementale porte sur la rubrique de la nomenclature des installations classées précisée ci-après :

N° 1510 - 2-b - Installation soumise à Enregistrement

Entrepôts couverts dédiés au stockage de matières, produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes

Le volume des entrepôts étant supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 900 000 m³

Bâtiment A :

Entrepôt composé de 7 cellules
Volume = 616 665 m³

Bâtiment B :

Entrepôt composé de 7 cellules
Volume = 722 770 m³

Bâtiment C :

Entrepôt composé de 5 cellules
Volume = 400 325 m³

6. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier papier et la version numérique pourront être consultés par toute personne intéressée aux heures habituelles d'ouverture en mairie de Cressonsacq et La Neuville-Roy.

7. Les mêmes documents en version numérique sont consultables aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition dans les communes d'Angivillers, Avrigny, Baillou-le-Soc, Catenoy, Cernoy, Choisy-la-Victoire, Cuingnières, Epineuse, Erquinvillers, Estrées-Saint-Denis, Fouilleuse, Francières, Gournay-sur-Aronde, Grandvillers-aux-Bois, Héméville, Lamecourt-Léglantiers, Lieuvillers, Maimbeville, Ménevillers, Montiers, Moyenneville, Moyvillers, Neufhy-sur-Aronde, Nointel, Noroy, Pronleury, Rémeaucourt, Rouvillers, Saint-Aubin-sous-Erquy, Saint-Martin-aux-Bois, et Wacquemoulin dans le département de l'Oise (60).

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :
- sur les registres d'enquête tenus à sa dis-

position en mairie de Cressonsacq et La Neuville-Roy ; - par courrier adressé à la commune de Cressonsacq à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé qui sera mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6427> à l'adresse électronique permettant le dépôt des contributions : enquete-publique-6427@registre-dematerialise.fr
9. Les observations faites sur les registres et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques

10. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Arnaud MICHEL - Responsable territoire ? arnaud.michel@enertag.com ou auprès de la direction départementale des territoires, Service de l'Eau de l'Environnement et de la Forêt, Bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais (60000).

Pendant la durée de prolongation de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale est consultable :

- en mairie de BRUYÈRES-SUR-OISE (siège de l'enquête) - aux jours et heures d'ouverture de la mairie, sur support papier et sur un poste informatique

- en mairie de ASNIÈRES-SUR-OISE - aux jours et heures d'ouverture de la mairie, sur support papier,

- sur le site internet dédié au projet : <https://www.registre-numerique.fr/entrepots-telamon-bruyeres-sur-oise>

- sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise : <https://www.val-doise.gouv.fr> (rubrique : Actions de l'État - Environnement risques et nuisances - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Enquêtes publiques 2025)

Pendant la durée de prolongation de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête, mis à la disposition du public en mairies de BRUYÈRES-SUR-OISE - ASNIÈRES-SUR-OISE - NOISY-SUR-OISE, LAMORLAYE et BORAN-SUR-OISE, aux jours et heures d'ouverture desdites mairies ;

- par courrier électronique à l'adresse suivante : entrepots-telamon-bruyeres-sur-oise@mail.registre-numerique.fr

- par voie postale à madame la commissaire enquêtrice - enquête publique Société TELAMON DEVELOPPEMENT - mairie de BRUYÈRES-SUR-OISE - 6, rue de la Mairie - 95820 BRUYÈRES-SUR-OISE.

Les observations et propositions transmises seront consultables, dans les meilleurs délais, au registre dématérialisé sur le site internet dédié à cette enquête publique : <https://www.registre-numerique.fr/entrepots-telamon-bruyeres-sur-oise>

La commissaire enquêtrice, Madame SOKOR MARIGOT est désignée comme commissaire enquêtrice titulaire pour diligenter cette prolongation d'enquête publique.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de : Monsieur Alexandre Soubrié - Société TELAMON DEVELOPPEMENT - Directeur de la maîtrise d'ouvrage - 01 42 56 41 13 - enquetepublique@telamon-groupe.com

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés à la préfecture du Val-d'Oise - direction de la coordination et de l'appui territorial - bureau de la coordination, de la comitologie et de l'environnement - section des installations classées et sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr) - rubrique : Actions de l'État - Environnement risques et nuisances - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - Enquêtes publiques 2025), pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser, par arrêté préfectoral, l'autorisation environnementale demandée.

La présente publication est faite en exécution des dispositions de l'article L. 123-9 du code de l'environnement.

EP 25-529 P / contact@publilegal.fr



Le bon réflexe, c'est



Publiez vos annonces
d'enquêtes
publiques

01 87 39 82 96
legales2@leparisien.fr